



VCEUX DES FÊTES

À l'approche de cette période de festivités particulières, nous profitons de l'occasion pour vous adresser nos vœux !

Que la nouvelle année soit remplie de santé, de bonheur et de sérénité. Au nom des membres du conseil municipal et des employés municipaux, nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes et nos meilleurs vœux à l'aube de cette nouvelle année !

Joyeux Noël et bonne année 2021 !

PANIER DE NOËL



Pour ceux et celles qui ont besoin d'un panier de Noël, vous pouvez en faire la demande **jusqu'au 15 décembre 2020**.

Vous pouvez le faire les **lundis, mardis et jeudis** en téléphonant au Presbytère de Chambord au **418 342-6414** ou en tout temps, à madame Marie-Claude Boivin au **418 342-6247** ou à madame Suzie au **418 342-6575**.

NEIGE SUR LES TROTTOIRS ET DANS LES RUES

À l'approche de la période hivernale, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer votre neige sur les trottoirs et dans les rues.

Également, **il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier sur le chemin public entre 23 h 59 et 7 h du 15 novembre au 1er avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Chambord.

Quiconque contrevient aux présents règlements commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Veuillez éviter de placer vos bacs à ordures et à récupération sur les trottoirs et dans les rues afin de procéder efficacement au déneigement. Votre collaboration est essentielle pour assurer la sécurité des usagers.



HORRAIRE DES FÊTES MAIRIE

Travaux publics et administration :

- Fermeture le 22 décembre 2020 à 16 h pour la Mairie et le 18 décembre 2020 à 17 h pour les travaux publics ;
- Réouverture selon l'horaire normal le 6 janvier 2021, à 10 h.

Pour toute urgence :

- Service de garde au 418 342-6274 poste 3.

Joyeuses Fêtes !



OPÉRATION SAPIN DU BON SENS

Veuillez prendre note que l'opération sapin du bon sens n'aura pas lieu cette année dû à la pandémie. Vous pourrez aller porter vos sapins à l'écocentre de Saint-François-de-Sales sur les heures d'ouverture soit le samedi de chaque semaine de 12 h à 16 h ou encore à celui de Roberval du lundi au dimanche de 12 h à 16 h.



Merci de votre compréhension !

MAISON DES JEUNES L'ENTRE-PARENTHÈSE

La Maison des jeunes L'Entre-Paranthèse de Chambord sera fermée du 19 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement ! Nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes malgré les circonstances !

Joyeux Noël et bonne année 2021 !

L'équipe de la Maison des jeunes L'Entre-Paranthèse

DANS CE NUMÉRO		
PAGE 1	PAGE 2	Page 4
Vœux et horaire des Fêtes Mairie	Chronique du conseil	Chronique du conseil (suite)
Panier de Noël		Bacs à ordures et à récupération dans les rues
Neige sur les trottoirs et dans les rues	Page 3	RMR
Opération Sapin du bon sens	Chronique du conseil (suite)	Service d'intervention
MDJ		Info Municipalité

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (NOMINATIONS)

Le conseil municipal a procédé à la modification de la composition des comités du conseil. Vous trouverez la liste sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Règlement 2020-692 modifiant le règlement 2016-566 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique et abrogeant le règlement 2019-654. Le règlement vise à confirmer la composition du comité formé de deux élus, d'un représentant de la Corporation de développement et de deux citoyens.

Règlement 2020-694 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Il a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou en égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

Règlement 2020-695 modifiant le règlement 2020-687 ayant pour objet de décréter un sens unique et d'interdire le stationnement dans la rue Vallée et d'interdire le stationnement dans la rue de la Plaine. La modification est de permettre le stationnement du côté opposé du corridor scolaire sur la rue Vallée.

CALENDRIER DE CONSERVATION

Le conseil municipal a autorisé madame Sandra Julien à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

REGISTRE DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

Dépôt par le secrétaire-trésorier de l'extrait du registre qui contient les déclarations faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé par les membres du conseil ayant reçu des dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

TRAVAUX PUBLICS – CRÉATION DE POSTE

Le conseil municipal voit le besoin de former un troisième employé en traitement de l'eau potable. Il est opportun de créer un nouveau poste de journalier spécialisé et d'abolir un poste de journalier saisonnier.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021 MODIFICATION

Lundi 11 janvier	Lundi 5 juillet
Lundi 1 février	Mardi 3 août
Lundi 1 mars	Mardi 7 septembre
Mardi 6 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 3 mai	Lundi 22 novembre
Lundi 7 juin	Lundi 6 décembre

MANOIR CHAMBORDAIS (PROTOCOLE D'ENTENTE)

Le conseil municipal a accepté le protocole d'entente à intervenir avec le Manoir Chambordais relativement à l'entretien de borne-fontaine sur le terrain du Manoir Chambordais.

COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION COMMUNAUTAIRE – PÉRIODE DE PROBATION

Le conseil municipal a accordé la réussite de la période de probation de douze (12) mois à la coordonnatrice au développement et à l'animation communautaire, madame Laurette Crozet.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS – MODIFICATION

Le conseil municipal a autorisé la modification du contrat de déneigement des chemins privés, secteur de la Pointe, de l'entreprise 9007-3255 Québec inc. en annulant le déneigement du chemin Degrandmaison et en rajoutant le déneigement des bretelles 2 et 3 du chemin 19 et ce, sans frais supplémentaire.

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

La Municipalité de Chambord va participer à l'entente de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception.

BANNIR OU ÉLIMINER GRADUELLEMENT LA VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA MRC ET LORS DE SES ACTIVITÉS

La Municipalité de Chambord a accepté d'adhérer au projet « Communauté bleue » piloté par Eau Secours visant notamment à cesser d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des séances du conseil de la Municipalité de Chambord, des activités de la Municipalité de Chambord ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ou en cas de crise ou de situation d'urgence. La MRC du Domaine-du-Roy et les autres municipalités du territoire ont aussi adhéré à cette démarche.

ORDRE DE CHANGEMENT #7 - PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR

Le conseil municipal a accepté le dépôt de l'ordre de changement #7 concernant les travaux de prolongement de la rue de l'Avenir de la firme MSH Service-conseils pour un montant total de 825,52 \$ avant taxes.

DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR

Le conseil municipal a accepté le décompte progressif numéro 4 de la firme Construction Rock Guay et fils, tel qu'approuvé par l'ingénieur Francis Leclerc, surveillant de

chantier de la MRC du Domaine-du-Roy, au montant de 163 926,90 \$ plus taxes, pour le prolongement de la rue de l'Avenir.

TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL – PRIX DE VENTE

Le conseil municipal a fixé le prix de vente des 7 (sept) futurs terrains du projet de prolongement de la rue de l'Avenir au cout de 0,25 \$ le pied carré.

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY VOLET LOCAL –PROJET PILOTE D'IMPLANTATION DE JARDINS PLUVIAUX

Le conseil municipal a appuyé la demande d'aide financière du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1 600 \$ au Fonds régions et ruralité de la MRC Domaine-du-Roy, Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le volet local, pour le projet pilote d'implantation de jardins pluviaux.

COMPTES À PAYER

Voici la liste des comptes en date du 30 novembre 2020 :

- Dépenses préautorisées : 189 636.85 \$
- Comptes payés : 14 534.13 \$
- Comptes à payer : 37 407.97 \$
- Programme de revitalisation 490.92 \$

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS 2020 - TRANSFERT

Le conseil municipal a autorisé le transfert en 2021 d'un montant de 35 200 \$ du budget 2020 des travaux publics pour l'asphaltage des chemins publics.

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – INSTALLATION D'UN PANNEAU-RÉCLAME

La Corporation de développement de Chambord souhaite voir à l'installation d'un panneau-réclame sur le territoire de la Municipalité de Chambord à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Le conseil municipal a demandé la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy afin de pouvoir installer un panneau-réclame sur un emplacement de propriété publique localisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 1197 ROUTE DE LA POINTE

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge de recul latérale droite d'un bâtiment de ferme, le tout localisé au, 1197 route de la Pointe. La portée de la demande étant de déroger à la grille des spécifications numéro 808A, zone 9V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge latérale droite à 4.05 mètres plutôt que 10 mètres. Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil

municipal a autorisé la dérogation mineure, visant à réduire la marge latérale droite du bâtiment de ferme à 4.05 mètres plutôt que 10 mètres.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 49 CHEMIN DE LA BAIE-DES-CÈDRES

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge de recul latérale et arrière en prévision de l'installation d'une gloriette, le tout localisé au, 49 chemin de la Baie-des-Cèdres. La portée de la demande étant de déroger aux articles 32 et 110 du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge latérale droite à 1.5 mètre plutôt que 2 mètres et de réduire la marge arrière à 1.5 mètre plutôt que 4 mètres. Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a accordé la dérogation mineure, visant à réduire la marge latérale droite à 1.5 mètre plutôt que 2 mètres et réduire la marge arrière à 1.5 mètre plutôt que 4 mètres pour l'installation d'une gloriette.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 21 CHEMIN DU DOMAINE-DU-MARAIS

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge de recul latérale en prévision de l'agrandissement de la résidence, le tout localisé au, 21 chemin du Domaine-du-Maraïs. La portée de la demande étant de déroger à la grille des spécifications numéro 504, zone 5V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge latérale gauche à 1.7 mètre plutôt que 2 mètres. Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a autorisé la dérogation mineure, visant à réduire la marge latérale gauche de la résidence à 1.7 mètre plutôt que 2 mètres.

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, AJOUT USAGE SECONDAIRE EN ZONE DE VILLÉGIATURE

Des futurs acquéreurs d'une propriété située au 85 chemin Chouinard s'adressent à la municipalité afin que cette dernière procède à une modification règlementaire de manière à ajouter l'usage secondaire de maison de chambre dans les zones de villégiature. Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a refusé la modification règlementaire.

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, RUE DES CHAMPS

Une future acquéreuse d'un terrain situé sur la rue des Champs s'adresse à la municipalité afin que cette dernière procède à une modification règlementaire de manière à élargir le volet des personnes admissibles à demeurer dans une résidence intergénérationnelle. L'usage d'un logement intergénérationnel est exclusivement destiné à être occupé par des personnes sexagénaires et plus qui ont ou qui ont eu un lien familial avec le ou les occupants de la résidence et pour cette raison la demanderesse demande la modification de la réglementation afin de permettre le logement

intergénérationnel entre liens familiaux. Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a appuyé la modification réglementaire.

VENTE DE TERRAIN (MADAME CLAUDY FORTIN ET MONSIEUR DANIEL LAPOLICE)

Le conseil municipal a accepté de vendre à madame Claudy Fortin et monsieur Daniel Lapolice pour un prix de 9 785.75 \$, le lot 5 009 429 du cadastre du Québec (rue des Champs), d'une superficie de 927.4 mètres carrés.

MARCHÉ DE NOËL VIRTUEL – AUTORISATION DE VENTE

Le conseil municipal a autorisé les artisans reconnus par la Municipalité de Chambord afin qu'ils puissent vendre leurs produits de leur résidence ou comme colporteurs sur le territoire de Chambord pour la période du Marché de Noël virtuel 2020, entre le 8 décembre 2020 et le 31 janvier 2021 uniquement.

DÉMISSION D'UN ÉLU

À la suite de la démission de monsieur William Laroche, le secrétaire-trésorier constate la vacance du siège numéro 6 du conseil municipal. Comme nous sommes à moins de douze mois des élections municipales, il a été décidé par les membres du conseil d'attendre les élections de novembre 2021.

DOSSIER DU PARC MUNICIPAL

À la suite d'une offre d'achat du terrain et du bâtiment du Parc-Municipal par Chalets et Spa Lac-Saint-Jean, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas vendre ce terrain qui reste l'un des rares sites publics près du Lac-Saint-Jean.

SÉANCE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 : 17 DÉCEMBRE 2020 À 19 H

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2021 À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

BACS À ORDURES ET À RÉCUPÉRATION DANS LES RUES

Afin de procéder efficacement au déneigement, veuillez éviter de placer vos bacs à ordures et à récupération sur les trottoirs et dans les rues. Votre collaboration est essentielle pour assurer la sécurité des usagers.



Merci à tous de votre collaboration !

La collecte des matières organiques en hiver

Bonnes pratiques pour mon bac brun

Comme certaines matières organiques sont humides, elles ont tendance à geler sur les parois du bac brun. Voici quelques trucs pour vous aider!

Truc #1

Doublez le bac roulant d'un grand sac de papier (comme ceux pour les résidus verts) ou déposez des morceaux de carton dans le fond et sur les parois du bac.

Attention!

Les sacs en plastique sont interdits, même s'ils sont compostables ou biodégradables.

Alternatives

Sacs en papier
Papier journal
Circulaires
Morceaux de carton

Truc #2

Congelez les matières et les restes de table plus humides (avec de la sauce par exemple) dans un contenant ou les envelopper dans une papillote de papier journal avant de les transvider dans votre bac brun.

Truc #3

Vérifiez que le couvercle du bac n'est pas gelé et qu'il s'ouvre avant de le mettre au chemin.

Astuce pour le carton

Utilisez les boîtes que vous avez déjà à la maison (céréales, pizza, chaussures, etc.) pour réaliser nos trucs!

Trop tard, le contenu du bac est déjà gelé?

Solutions

Laissez votre bac au soleil, dans le garage ou dans la remise afin d'aider au dégel des matières (pas de panique, il n'y a pas de risque d'odeurs l'hiver!).

Découpez les matières et insérez du carton sur les pourtours de votre bac.

J'ai des questions!

Écrivez-nous sur Messenger.
@rmrlac ou @monbacbrun

Pour plus d'informations
www.monbacbrun.com

Téléphone : 418 669-0513 | 418 239-0513 Courriel : info@rmrlac.qc.ca www.rmrlac.qc.ca



SERVICE D'INTERVENTION DE PROXIMITÉ



Vous vivez des difficultés et avez besoin d'aide ou d'en parler?

Vous êtes à la recherche d'information pour vous ou l'un de vos proches?

Notre travailleur de milieu aînés auprès des 55 ans et plus, Vincent Harvey, sera disponible sur place pour...

- Vous offrir écoute et support
- Vous informer sur les services de votre territoire
- Vous accompagner tout au long de vos démarches



Pour nous joindre

En semaine :

Par téléphone : (418) 618-2202
Par courriel : intervenants@isp-ddr.com



Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy

Service gratuit et confidentiel

INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 13 janvier 2021
Publication le 15 janvier 2021

